

Le ried alsacien au nord de Strasbourg

Notre série autour des zones humides - ces petits paradis de biodiversité - continue, et nos investigations nous mènent cette fois en Alsace, pour un tour des richesses de notre région dans ce domaine.

Une plaine originale

Comme nous l'avons tous appris à l'école, la plaine du Rhin, de l'Alsace à l'ouest du fleuve au Bade-Wurtemberg à l'est, est le résultat d'un effondrement géologique datant de 25 millions d'années. Ce phénomène a d'ailleurs créé en Europe de l'Ouest une demi-douzaine de ces zones appelées « fossés », « graben » ou « rifts ».
(la carte ci-contre, réalisée par l'éminent géographe Stratusvarius montre une coupe de la plaine d'Alsace avec l'effondrement central [1]).
De cet événement géologique émerge une grande plaine, plate, de 300 km de long sur 40 km de large, avec une faible pente orientée sud-sud ouest / nord nord-est le long de laquelle s'écoulent le Rhin et l'Ill. Au cours de dizaines de millions d'années les fluctuations des cours d'eau ont couvert le sous-sol de la vallée d'alluvions et de graviers.
La faible pente de la plaine, la présence d'alluvions et de graviers en sous-sol, l'abondance de l'eau provenant des massifs des Alpes, des Vosges et de la Forêt Noire nous ont donné en héritage une bande quasi continue de zones humides de part et d'autre du Rhin et de ses affluents, le fameux « Ried » rhénan.

Une rivière souterraine

Et ce n'est pas tout ! Grâce à la nature de son sous-sol la région possède une nappe phréatique parmi les plus grandes d'Europe : une immense réserve d'eau potable (50 milliards de mètres-cube) pour les 30 millions d'habitants de son bassin-versant.

Un bien commun précieux et fragile

La richesse du sol et la disponibilité de l'eau, la planéité du terrain, l'existence d'une voie fluviale de communication (et bien sûr le



Illustration par Roland PERRET
Nalsace.com

[1] Clin d'oeil à Roland Perret et à son merveilleux univers plein d'humour et de folies

concours du petit monde de la Nalsace) : tous les atouts étaient là pour un développement industriel et agricole conséquent, suivant la loi de Gabor[2]. Malheureusement, les zones humides de la région, étant proches du fleuve, ont été les premières touchées par les effluents de ces industries et par les destructions nécessaires à leurs installations. Et si ces débordements sont un peu mieux contrôlés aujourd'hui, une épée de Damoclès reste suspendue au dessus de ces écosystèmes si fragiles, fragilité principalement liée à leur proximité avec les zones industrielles.



La signalisation sur certains sites du ried met en garde le promeneur sur les risques industriels existants

Drainages et canalisation

Bien que protégées par la loi, les zones humides comme le ried subissent d'autres agressions mettant leur existence en péril. Parmi celles-ci figurent en bonne place les travaux de drainage. Qu'ils aient pour objectif la mise en culture, la création de zones d'activités humaines (routes, habitat, commerces, parking …) ou la maîtrise de parasites (moustiques) la création de canaux de drainage vidange les zones humides, ce qui, de proche en proche, cause leur disparition. C'est ainsi que disparaissent les filtres et sources de remplissage des nappes phréatiques, nos sources d'eau potable. Les travaux de canalisations des rivières, qui visent à accélérer l'écoulement des eaux en rendant étanches les lits des rivières et en supprimant leurs méandres, amplifient les effets du drainage qui, outres les effets délétères sur les zones humides, a également l'inconvénient de provoquer des inondations aux pieds des bassins-versant.

Le grand ried rhénan

Ce ried (de l'allemand Rieth, roseau) est à la fois une zone humide et une forêt (la forêt rhénane). Il longe les deux principaux cours d'eau de la plaine d'Alsace, le Rhin et l'Ill. La nappe phréatique y affleure selon les périodes, le boisement y est relativement dense, ce biotope est très spécifique de la région, avec une faune, une flore et une fonge tout à fait particulières. C'est ce biotope remarquable qui a été inscrit à l'inventaire de la convention RAMSAR.

La convention RAMSAR

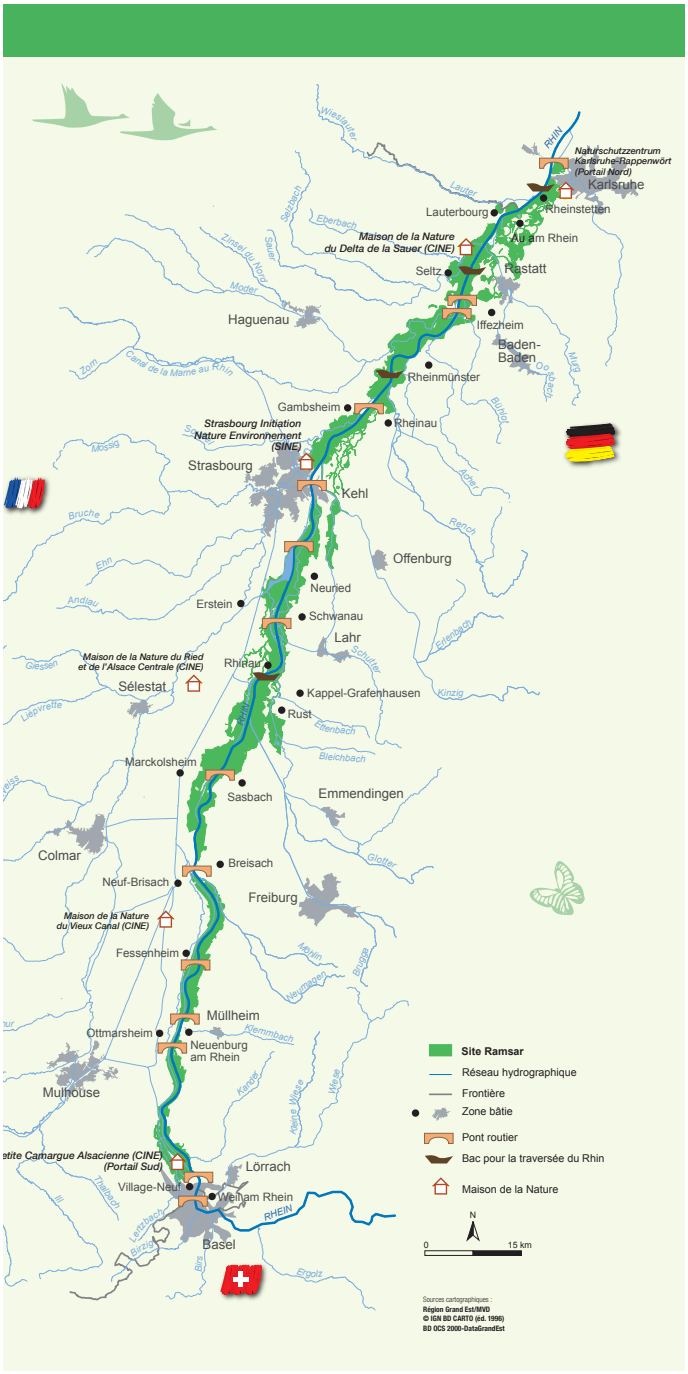
La convention de RAMSAR, du nom de la ville iranienne où elle a été signée, rassemble 172 pays autour d'un traité de protection des zones humides. Elle a pour objet la coopération internationale et l'engagement pour des actions locales; elle a été ratifiée par la France en 1986 et par l'Allemagne en 1976. Le ried rhénan (« le Rhin supérieur ») a rejoint la convention en 2008.
Le projet met en valeur la richesse inestimable de cette zone humide en espèces spécifiques : un peu plus de 900 plantes, 260 oiseaux, 55 libellules, 17 amphibiens, 4 reptiles, 47 mammifères …

Denis Gadot

egavar.alsace@gmail.com
Sources : https://egavar.fr/sources-fruits-et-abeilles/
Article réalisé sans IA, avec un seul cerveau, de QI pathétique



Si la cigogne est aujourd'hui l'emblème de l'Alsace c'est avant tout parce que le climat et les paysages de notre région correspondent bien à ses besoins. Alors qu'elles étaient plusieurs milliers au XIX eme siècle, elles disparaissent et ne sont pas loin de l'extinction dans les années 70, disparition en partie due aux assèchements de marais, aux traitements insecticides et aux sécheresses du Sahel. Symbole de la résistance pendant l'occupation allemande, elle devient également le symbole de la fertilité Alsacienne dans la même période, détournant ainsi une vieille légende germanique. Revenue en nombre grâce à des campagnes de réintroduction, elle témoigne peut-être d'un petit mieux écologique dans la région. Quoiqu'il en soit, ce volatile fait partie des animaux très liés aux zones humides dont il dépend pour sa nourriture : serpents, batraciens, poissons, etc constituent l'essentiel de son menu.



Extrait de la carte du grand ried rhénan éditée par le projet RAMSAR

[2] « tout ce qui est possible sera nécessairement réalisé » pseudo-loi proposée par le physicien Dennis Gabor